



CONSEIL MUNICIPAL
4 février 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la ville de Duparquet, le 4 février 2020 à 19h09.

Présents :	M. Jacques Ricard	Maire suppléant et Conseiller no.5
	M. Denis Blais	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.4
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Monsieur le maire suppléant, Jacques Ricard préside la séance tandis que madame Chantal Poirier agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire suppléant déclare l'ouverture de la séance à 19h09.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.186-2020 Sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



VILLE DE DUPARQUET

**SÉANCE RÉGULIÈRE DES MEMBRES DU CONSEIL
Mardi 14 janvier 2019 à 19h00**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2020 à 19h00

4. CORRESPONDANCE (informelle et décisionnelle)

- 4.1 Suivi Téléthon
- 4.2 Avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum
Second projet règlement 03-2019
- 4.3 Visite MMQ pour mise à jour
- 4.4 Parc Jean-Samuel
- 4.5 Présentation rapport comptable

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de janvier 2020 :

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 TECQ 2014-2018 - Dossier 1087005
- 6.2 Demande d'emprunt temporaire
- 6.3 Adoption budget OMH 2020
- 6.4 Support agente MRCAO
- 6.5 Programme de financement MEES –Jeux d'eau
- 6.6 Photocopieur
- 6.7 Les Serres de Gallichan
- 6.8 Raccordement égout
- 6.9 Coût services administratifs

7. RÉGLEMENTS

8. LOISIRS

Calendrier événements février.

9. URBANISME

10. SUIVI -sentier motoneige / parc à chien

11. PAROLE AU PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE du 14 janvier 2020

L'adoption du procès-verbal du 14 janvier 2020 est reporté au 3 mars 2020.

4. CORRESPONDANCE (informelle et décisionnelle)

4.1 SUIVI TÉLÉTHON DE LA RESSOURCE

Présentation de la lettre de remerciement envoyée par M. Alain Letarte (plus de 3500\$ amassé et dépassement de l'objectif de 3100\$). Le Conseil de ville tient à remercier le responsable, M. Alain Letarte et tous les bénévoles.

4.2 AVIS ANNONÇANT LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Diffusion à partir du 14 février jusqu'au 27 février 2020, jusqu'à 16h30

**AVIS PUBLIC
INVITATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
AYANT DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION
RÉFÉRENDAIRE**

**SECOND PROJET DE RÉGLEMENT 03-2019 MODIFIANT LE
RÉGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 232 ET LE RÉGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 233**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

À la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 3 décembre 2019 à 18h00, portant sur le premier projet de règlement, le conseil municipal a adopté à sa séance régulière le 3 décembre 2019 à 19h00 un second projet de règlement.

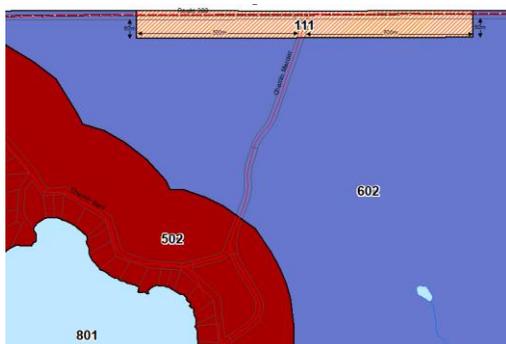
Les personnes intéressées ayant le **droit de signer une demande d'approbation référendaire** concernant le second projet de règlement no.03-2019 sont invitées à présenter une demande à cet effet au plus tard le 27 février 2020 à 16h30.

L'objet de ce règlement

Permettre les usages résidentiels de basses densités et certains usages semi-industriels, dans la nouvelle zone mixte 111. La nouvelle zone 111 est créée à partir de la zone 602, soit une bande de 60 mètres de profondeur le long de la route 388, du côté sud, sur 500 mètres de chaque côté du chemin Mercier.

- Établir la largeur minimale d'un terrain à 80 mètres (262.5 pieds) lorsqu'il est contigu à la route 393 et la route 388.

Localisation de la nouvelle zone 111



ZONE CONCERNÉE : 111
ZONES CONTIGÜES : 602

Les articles 2, 3 et 4 du règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Le second projet de règlement no. 03-2019 peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE : Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau municipal de la Ville de Duparquet au plus tard le 27 février 2020 à 16h30.
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'exécède pas 21.

PERSONNE INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau municipal de la Ville de Duparquet aux heures habituelles de bureau.

ABSENCE DE DEMANDE

Les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

COPIE DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :

Une copie du second projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité de la ville de Duparquet dans la section accueil « Informations récentes».

Fait à Duparquet , ce 14e jour de février 2020.

Chantal Poirier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

4.3 VISITE MMQ POUR MISE À JOUR

A la demande de la MMQ, l'agente attirée à la ville, Mme Marie-Claude Chartrand nous a rendu visite pour nous orienter dans la mise à jour des documents de la ville, ceci en rapport avec la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRCAO.

4.4 PARC JEAN-SAMUEL (point reporté à la prochaine rencontre)

4.5 PRÉSENTATION RAPPORT COMPTABLE

Le rapport financier 2019, sera présenté par la firme Daniel Tétreault, à la séance du conseil le 7 avril 2020.

Rés.187-2020

5. FINANCES

5.1. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS JANVIER 2020;

Proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés pour le mois de décembre 2019

Le montant des comptes à payer :	210 358,47\$
Le montant des salaires :	20 444,04\$
Les prélèvements autorisés :	17 596,23\$

6 AFFAIRES COURANTES

Rés.188-2020

6.1 TECQ 2014-2018 - Dossier 1087005

Attendu que :

La Ville de Duparquet a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La Ville de Duparquet doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

Il est résolu que :

la Ville de Duparquet s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

□ la Ville de Duparquet s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

□ la Ville de Duparquet approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de la programmation de travaux joints à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

□ la Ville de Duparquet s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

□ la Ville de Duparquet s'engage à informer le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de toutes modifications qui seront apportées à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

□ la Ville de Duparquet atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-joints comporte des coûts réalisés véridiques.

Sur la proposition de Mme Solange Gamache, appuyée par M. Denis Blais, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de de la ville de Duparquet approuve les dépenses et travaux réalisés en 2019, dans la TECQ- 2014, Dossier 1087005.

Rés. 189-2020

6.2 AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE :

ATTENDU QUE la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ est de 127 650\$;

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet doit assumer des paiements dûs pour les travaux effectués dans le cadre du programme TECQ;

ATTENDU QUE le remboursement de ces sommes sera reçu ultérieurement lors de la reddition de compte.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Claudette Macameau, secondé par M. Sylvain Audet et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Duparquet procède à une demande d'emprunt temporaire à la Caisse Desjardins au montant de 100 000\$ au taux de 4%;

QUE Chantal Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit nommée pour et au nom de la ville de Duparquet pour la signature des documents relatifs à la demande.

Rés.190-2020 6.3 ADOPTION BUDGET OMH 2020

ATTENDU QUE; nous avons reçu copie du budget 2020 en date du 6 décembre 2019 de l'Office Municipale d'Habitation;

ATTENDU QU'il s'agit d'un rapport d'approbation du budgets 2020, nous faisant part d'une participation de 4 274\$ pour l'année 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et résolu unanimement d'approuver le budget 2020 de OMH tel que présenté.

Rés. 191-2020 6.4 SUPPORT AGENTE DE DÉVELOPPEMENT MRCAO – PROGRAMME FINANCEMENT JEUX D'EAU

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu d'autoriser le support de l'agente de développement de la MRCAO pour l'aide à la préparation du programme de financement pour le projet de jeux d'eau à la ville de Duparquet.

Rés. 192-2020 6.5 PROGRAMME DE FINANCEMENT MEES - JEUX D'EAU

Attendu que la ville appui le Comité des Loisirs de Duparquet inc, dans la réalisation d'un projet de jeux d'eau à Duparquet ;

Attendu que la ville appui et donne son aide au Comité des Loisirs de Duparquet inc pour présenter une demande de financement au programme MEES – jeux d'eau;

Attendu que la ville confirme l'engagement de céder un terrain par bail emphytéotique d'un minimum de 10 ans à compter de la concrétisation du projet;

Attendu que la ville s'engage à avancer sous forme de prêt à l'organisme demandeur, la part de la contribution financière, soit 10% du coût total du projet;

Attendu que la ville s'engage à la fin des travaux à assumer les coûts d'exploitation continue et l'entretien annuel des installations, ceci afin de maintenir en bon état les dites infrastructures.

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu qu'une entente soit rédigée entre la ville de Duparquet et le Comité des Loisirs de Duparquet inc. pour la réalisation de jeux d'eau à Duparquet avant le début des travaux.

Rés. 193-2020 6.6 PHOTOCOPIEUR

Nouvelle entente pour le remplacement du photocopieur. Photocopieur plus performant et à moindre coût pour les copies noires et couleurs.

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu d'autoriser le remplacement du photocopieur.

6.7 LES SERRES GALLICHAN

Point reporté.

6.8 RACCORDEMENT ÉGOUT

Une demande a été faite pour savoir s'il était dans les projets de la ville de raccorder les égouts des riverains chemin du Camping à la station de pompage de l'assainissement des eaux usés de la ville.

Le conseil prend en considération la demande et l'apportera à la table de travail, lors de l'analyse des projets qui seront déposés pour la nouvelle TECQ 2019-2023. On sait qu'une étude avait déjà été réalisée antérieurement et à cet effet, les coûts étaient extrêmement élevés, c'est pourquoi le projet n'avait pas été retenu. Avec de nouvelles technologies, il est proposé d'analyser le projet avec cette fois-ci un raccordement des eaux septiques sans les solides.

7. RÈGLEMENTS

8. LOISIRS

Une rencontre de courtoisie a eu lieu avec le Club de Golf pour discuter de l'accès au golf en motoneige (M. Jacques Ricard et certains membres). Le facteur sécurité étant primordial une entente a été établie et publicisée. Un suivi sera fait après la saison hivernale pour s'assurer que tout a bien été et planifier la prochaine année.

Il a été voté à main levée que le terrain de tennis n'aura pas l'orientation d'un parc à chien pour l'année 2020.

9. URBANISME

10. SUIVI

11. PAROLE AU PUBLIC

12.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.194-2020

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition du conseiller Monsieur Denis Blais, secondé par la conseillère Madame Marlène Doroftei il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h40.